

SITUATION ACTUELLE DES CULTURES FOURRAGERES AU MAROC

M. AMINE *

1. INTRODUCTION

L'amélioration des productions animales a toujours été considérée dans le cadre de l'autosuffisance alimentaire, l'une des priorités des plans de développement agricole. Toutefois et en dépit des diverses actions de développement entreprises, le niveau des productions animales reste très en-deça des objectifs assignés.

L'effectif du cheptel tant bovin, ovin que caprin accuse une tendance régressive alarmante. L'effectif bovin de 1983 (2,33 millions de têtes) est à peine 65 % de celui de 1971 (3,66 millions de têtes). L'effectif ovin de 1983 a connu une chute plus importante de l'ordre de 40 % par rapport à celui de 1971 (16,7 millions en 1971 contre 9,27 millions en 1983).

Cette baisse des productions animales, conjuguée à l'accroissement démographique, induit par conséquent une détérioration des disponibilités par habitant en denrées animales (viandes et lait). C'est ainsi que l'indice de la production des viandes rouges par habitant est estimé à 74 en 1983 (base 100=1971), et celui de la production du lait qui a atteint 134 en 1980, est passé à 100 en 1983. Il est à souligner que la production des viandes blanches a connu une croissance notable, mais qui n'a pas pour autant décongestionné le secteur des viandes.

* c/o DPV, Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire,
Rabat

Les différents plans et projets d'intensification des productions animales sont axés sur l'amélioration des ressources fourragères. Actuellement cependant, la situation de l'alimentation animale se caractérise par :

- un déficit global des disponibilités fourragères,
- une surexploitation des parcours qui constituent plus de la moitié des UF nécessaires,
- une concurrence marquée de la demande animale céréalière vis à vis de la demande humaine,
- un déséquilibre important des disponibilités fourragères dans le temps (fluctuations saisonnières, période de soudure) et dans l'espace,
- une très faible participation des cultures fourragères dans la couverture des besoins du troupeau.

Ce bref rappel de la situation des productions animales et de l'alimentation du bétail, montre l'ampleur des efforts à déployer tant au niveau Recherche que mise en valeur, particulièrement en matière d'amélioration des ressources fourragères, dont les cultures fourragères constituent l'appoint décisif.

2. SITUATION DES CULTURES FOURRAGERES

L'opération Fourrages, lancée en 1964, constitue l'une des premières mesures prises pour la promotion des cultures fourragères. Cette opération est basée sur l'octroi de subvention, en vue d'encourager l'utilisation des semences sélectionnées. Depuis lors, et avec l'extension des périmètres irrigués, les cultures fourragères ont connu une certaine expansion. La sécheresse aiguë de 1981, qui a gravement affecté le cheptel, a sensibilisé les agriculteurs à la nécessité de cultiver des fourrages et de constituer des stocks de sécurité. Toutefois, la part des cultures fourragères dans l'assolement reste encore faible, voire même insignifiante dans certaines régions.

2.1. Place des cultures fourragères dans l'assolement

Au niveau national

Le tableau suivant trace la structure de l'utilisation des terres pour une année moyenne, en l'occurrence 1979-80. (Source : DPAE)

	Superficies (1.000 ha)	%
Céréales	4.418,3	56,9
Légumineuses	384,0	4,9
Oléagineux	32,4	0,4
Cultures industrielles	86,4	1,1
Cultures fourragères	122,1	1,6
Cultures maraîchères	137,0	1,8
Plantations denses	474,1	6,1
Jachère	2.218,2	28,6
Cultures sous étage	- 119,8	- 1,4
T O T A L	7.752,4	100,0

Il en ressort donc que les cultures fourragères occupent une faible place des terres cultivables, soit 1,6 %. Par contre, les terres laissées en jachère couvrent 2,2 millions d'hectares, ce qui représente plus du quart des superficies. Il est à signaler que durant la dernière décennie, la part des fourrages dans l'assolement global a marqué cependant une certaine progression.

Au niveau des principales provinces agricoles

D'une manière générale, et ce pour les principales provinces agricoles, la part des cultures fourragères dans l'assolement ne dépasse pas les 3,3 %. A titre d'exemple, pour les provinces ci-après, cette part a varié entre 0,2 % et 3,3 % (campagne 1979-80).

(Source DPV)

Provinces	% Fourrages	% Jachère
Béni Mellal	3,3	21,7
Benslimane	1,4	31,7
Casablanca	3,1	29,6
El Jadida	1,7	21,0
Fès	0,2	43,8
Kénitra	3,1	25,1
Khémisset	1,9	32,5

Au niveau des périmètres irrigués

Par ailleurs, au niveau des périmètres irrigués, les assolements préconisés prévoient une sole fourragère importante. Aussi, les superficies réalisées ont connu une extension sensible et occupent une place relativement plus importante que celle des zones bours.

Durant la campagne 1981-82, la part des Fourrages dans l'assolement a atteint 13,5 % dans le périmètre irrigué du Tadla. Par contre, dans le Loukkos, elle n'a été que de 5 %. De même, pour la plupart des périmètres, le niveau de réalisation est encore loin d'atteindre celui de l'assolement préconisé, particulièrement pour le Loukkos et la Moulouya.

(Source DPV)

Périmètres irrigués	Part dans l'assolement	Taux de réalisation par rapport à l'assolement préconisé
Tadla	13,5	84
Haouz	10,4	61
Gharb	8,4	51
Souss Massa	13,7	40
Moulouya	7,8	37
Loukkos	5,3	28

En général, pour l'ensemble des périmètres irrigués, il y a un dépassement de la sole céréalière aux dépens de la sole fourragère.

2.2. Niveau de production des cultures fourragères: moyenne du quinquennat 1978-83

Superficies emblavées

La superficie moyenne annuelle emblavée en fourrages durant le quinquennat 1978-83 est estimée à 190 mille hectares. Elle se ventile comme suit :

(Source DPV)

Espèce	Superficie 1.000 ha	%
Luzerne	59	31,0
Bersim	27	14,2
Maïs fourrager	8	4,2
Vesce avoine	38	20,0
Pois orge	14	7,4
Sudan Grass	2	1,0
Vesce orge	6	3,2
Orge fourragère	19	10,0
Avoine	11	5,8
Autres	6	3,2
TOTAL	190,0	100,0

La structure de production fourragère est prédominée par la luzerne, le bersim et les mélanges fourragers.

- Luzerne

Elle constitue la principale culture fourragère avec en moyenne 30 % des superficies totales. Elle est pratiquée en irrigué avec environ 82 % dans les zones des ORMVA, principalement dans les périmètres irrigués du Haouz, Ouarzazate, Tafilalet, Souss Massa et Tadla (ces ORMVA ont abrité 90 % de superficie en luzerne durant 1982-83).

- Bersim

Le bersim forme en moyenne 15 % de la sole fourragère. La culture est principalement localisée dans les provinces de Kénitra, El Jadida, Béni Mellal, Tétouan et Marrakech.

- Mélanges fourragers

Les mélanges fourragers, composés essentiellement de vesce avoine, constituent le principal des fourrages du bour favorable. Durant le dernier quinquennat, les mélanges fourragers ont constitué environ 30 % de la superficie fourragère. Ces cultures sont concentrées dans la Chaouia, le bassin du Sebou Zaers, ainsi que dans la péninsule tangitaine.

- Maïs fourrager

D'introduction récente dans les périmètres irrigués surtout du Souss Massa, le maïs fourrager forme moins de 5% de la sole fourragère. Il constitue un fourrage d'appoint, dont la superficie fluctue selon les disponibilités en eau et l'état d'emblavement des autres espèces.

- Orge fourragère

Elle forme une part importante des cultures fourragères surtout dans les plaines d'Abda et Doukkala et la région de Réhamna.

De nouvelles espèces fourragères sont en extension, mais leurs superficies restent actuellement limitées, comme le sudan grass, le ray-grass, les Medicago.

Rendements

Les rendements réalisés sont en général assez bas, et ce pour les différentes espèces. Le rendement moyen en UF/ha pour le quinquennat 1978-83 est comme suit :

(Source DPV)

Espèces	Rendement UF/ha
Luzerne	5.600
Bersim	4.900
Mais fourrager	4.400
Vesce avoine	1.700
Sudan grass	7.900
Pois orge	1.700
Vesce orge	1.600
Orge fourragère	1.700
Avoine	1.700

Il est à souligner toutefois qu'avec la sécheresse de ces dernières campagnes qui a affecté les rendements aussi bien en irrigué (restriction des doses d'irrigation) qu'en bour, les rendements moyens sus-mentionnés sont inférieurs à ceux d'une année normale. Par ailleurs, une disparité régionale marque les rendements des différentes espèces. Ainsi, des rendements relativement bons ont été réalisés dans le Tadla et le Doukkala ainsi que dans les périmètres des oasis.

Production

La production totale des cultures fourragères moyennes pour la période

1978-83 est estimée à 674 millions d'unités fourragères. Elle se ventile comme suit :

(Source DPV)

Espèces	Production millions d'UF	%
Luzerne	331	49,1
Bersim	133	19,7
Mais fourrager	36	5,4
Vesce avoine	65	9,7
Sudan grass	15	2,2
Pois orge	25	3,7
Vesce orge	10	1,5
Orge fourragère	32	4,7
Avoine	18	2,7
Autres	9	1,3
TOTAL	674	100,0

2.3. Répartition régionale de la production fourragère

Irrigué et bour

La production fourragère est concentrée essentiellement dans les zones irriguées (ORMVA) et du bour favorable. Pour les trois dernières campagnes, la répartition entre bour et irrigué révèle que plus de 40 % des cultures fourragères sont conduites en irrigué (y compris la PMU). Cette répartition est comme ci-après :

(Source DPV)	Superficie 1.000 ha		
	1981-1982	1982-1983	1983-1984
Irrigué	116,6	110	99,6
Bour	161,6	163,4	184,2
TOTAL	278,2	273,4	283,8

Pour l'irrigué, il s'agit essentiellement de la luzerne, bersim, maïs et Sudan grass. Pour le bour, ce sont surtout les mélanges fourragers (vesce avoine).

Il est à remarquer cependant qu'avant 1981, les cultures fourragères étaient concentrées en irrigué. L'extension des fourrages en bour a fait suite à la sécheresse, particulièrement au niveau des provinces relativement bien arrosées (Meknès, Fès, Taza, Khémisset). Par contre, la superficie des fourrages en irrigué a relativement diminué suite au manque de disponibilités en eau d'irrigation surtout des zones méridionales (Ouarzazate, Tafilalet, Sous Massa, Doukkala).

Selon les ORMVA et les DPA

Avant 1981, les ORMVA abritaient environ 60 % des superficies fourragères, dont essentiellement la luzerne et le bersim. Avec le développement des mélanges fourragers dans le bour (DPA), il y a eu une inversion de la situation avec une concentration de 60 % des fourrages dans les zones DPA.

Au niveau des "zones offices", on peut distinguer 3 principales régions :

- Région à prédominance de luzerne : Il s'agit du Sous Massa, Ouarzazate et Tafilalet. Ces 3 ORMVA abritent à eux seuls en année normale plus de 50 % des luzernières.

Il est à souligner qu'à Ouarzazate et Tafilalet, la sole fourragère est constituée presque exclusivement de luzerne. Dans le Souss Massa, il y a introduction de maïs fourrager ainsi que du bersim dans le périmètre de Taroudant.

- Région à bersim : il s'agit de l'Office du Gharb. Dans cette région, l'introduction de luzerne n'a pas encore donné de bons résultats. Par contre, on assiste au développement de culture comme le Sudan grass et le ray-grass.
- Régions à "cultures diversifiées" : Il s'agit du Tadla, Doukkala et Haouz où la sole fourragère est constituée de luzerne, bersim, maïs fourrager et orge fourragère. Au niveau des zones DPA, c'est la vesce avoine qui constitue le pivot de la sole fourragère. Dans les régions d'Abda et Doukkala, l'orge fourragère est assez répandue.

Aussi, si au niveau national, il y a une gamme d'espèces fourragères relativement diversifiée, la sole fourragère est pour la plupart des régions monospécifique. Elle est constituée ou bien de cultures d'hiver en absence de fourrage d'été, ou le contraire.

2.4. Tendence de la production fourragère

Certes, les cultures fourragères ont connu une progression continue, corrélée surtout à l'extension du secteur irrigué. Mais le rythme d'accroissement réalisé est resté assez faible par rapport aux objectifs tracés. L'année de sécheresse de 1981 qui a gravement affecté le cheptel et a renchéri le prix des fourrages, a sensibilisé les agriculteurs à la pratique de ces cultures. C'est ainsi qu'une nette extension de différentes espèces fourragères, surtout de la vesce avoine, a été constatée en 1981-82. Pour les 5 dernières années, on peut remarquer donc :

- | | |
|----------------------------------|----------|
| - un lent rythme de croissance : | 1978-81 |
| - une extension notable : | 1981-82 |
| - une stagnation : | 1982-84. |

Pour les deux dernières années, la stagnation des superficies fourragères camoufle deux faits contradictoires :

- une diminution des fourrages en irrigué suite au manque de disponibilité en eau, et la restriction des doses d'irrigation. On note en fait une régression des luzernières (presque 20 %) surtout au niveau des périmètres du Sud (Ouarzazate, Tafilalet et Sous Massa).
- une évolution positive des mélanges fourragers dans le bour.

Rendements et Productions

Si les superficies ont connu un accroissement notable, les rendements ont par contre été très affectés par la sécheresse et une baisse sensible de ceux-ci a illustré cet effet.

Evolution des rendements en UF/ha (Source DPV) :

	1980	1981	1982	1983
Luzerne	6.900	5.400	5.600	4.600
Bersim	5.400	4.300	5.300	4.600
Maïs fourrager	4.700	4.300	4.300	3.900
Vesce avoine	1.600	650	2.000	1.700

Aussi, si les superficies marquent une tendance progressive, la baisse des rendements affecte la production totale des cultures fourragères qui se caractérise par une certaine fluctuation, liée surtout à la disponibilité en eau d'irrigation.

2.5. Encouragement de l'Etat à la production fourragère

Depuis le lancement de l'opération Fourrage, l'Etat accorde des subventions à l'utilisation des semences sélectionnées. Le taux de subvention

est actuellement de 40 % pour les individus et de 60 % pour les coopératives. Cette subvention est attribuée sur la base des prix fixés par le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire en début de chaque campagne.

Distribution des semences sélectionnées

Pour le dernier quinquennat, les quantités de semences sélectionnées distribuées ont été comme suit :

(Source DPV) :

	qx				
Espèce	1979.80	1980.81	1981.82	1982.83	1983.84
Vesce.....	4.700,3	3.451,1	1.157	3.171,1	4.063
Avoine.....	160	718	2.104	4.449	5.342
Pois fourrager.....	715,5	2.699,6	719,6	393,8	566
Bersim.....	106,5	1.686,3	309,5	589,1	—
Maïs fourrager.....	355	609	1.149	1.147	545
Luzerne.....	1.174	1.855,5	884	676	900
Sorgho.....	573	437	816	206	—
Féverole.....	30,3	28	—	—	—
Orge fourragère.....	2.300	—	—	—	—
Sudan grass.....	350	20	100	250	40

Des quantités distribuées et des superficies emblavées, il ressort qu'à part la luzerne, l'utilisation des semences sélectionnées est encore faible et ce à cause des prix estimés élevés par les agriculteurs.

Prix de vente fixés par le MARA

Ces prix ont pratiquement peu évolué durant les dernières années :

DH/ql

	1978-79/ 1980-81	1981-82/ 1983-84
Luzerne	1.800	1.800
Bersim	565	640
Pois et vesce	276	376
Maïs fourrager	190	190

Prix de vente effectifs des semences sélectionnées

Le prix de vente des semences pratiqué par les différentes sociétés grainières s'écarte en général des prix fixés par le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire, surtout pour les espèces importées. Les prix de vente ont été comme suit pour les 3 dernières années:

DH/ql

	1981-1982	1982-1983	1983-1984
Luzerne	2.300 - 2.500	2.200 - 2.700	2.400 - 3.000
Bersim	650 - 850	640 - 700	
Maïs fourrager	300 - 500	500	400
Pois	376	376	376
Vesce	376	376	376
Avoine	115 - 220	180	180 - 190
Sudan grass	700 - 1.200	700 - 1.300	700 - 900

Remarque : La variation des prix pour une espèce donnée au cours d'une année relève de la société distributrice et de la variété.

2. 6. Contraintes de la production

Etant une consommation intermédiaire, la culture des fourrages est

tributaire des deux systèmes de production, végétale et animale. Les contraintes de la production fourragère sont par conséquent aussi diverses que complexes et diffèrent selon les spécificités de chaque région agricole.

Vu le temps qui est imparti à cet exposé, on ne peut que citer brièvement le principal de ces contraintes :

Contraintes générales

Celles-ci relèvent de l'ensemble de la production agricole des exploitations. Il s'agit de :

- Eau

L'évolution de la production fourragère montre une nette corrélation avec les disponibilités en eau. Pour certains périmètres irrigués, le seul frein à l'extension des cultures fourragères, est le facteur eau. Compte tenu des ressources hydriques limitées, l'économie d'eau devient un impératif dans le choix des espèces fourragères à promouvoir.

- Structures agraires

Le problème posé par les structures agraires pour le développement agricole, en particulier celui de l'exiguïté des exploitations, est largement connu. Mais ce problème est encore plus accentué pour la culture des fourrages qui par son caractère de consommation intermédiaire, ne constitue pas une priorité pour l'agriculteur.

- Mécanisation

Outre les contraintes des travaux de sol qui sont communes à toutes les cultures, le problème de récolte est plus spécifique aux fourrages qui nécessitent un matériel adéquat pour pouvoir assurer la récolte au moment opportun.

- Système d'élevage

La culture des fourrages est étroitement liée à la présence d'un cheptel sur l'exploitation, et surtout le cheptel bovin. Le marché des fourrages est encore très restreint. Le type d'élevage sur l'exploitation ainsi que sa conduite conditionnent par conséquent le choix et l'importance du fourrage cultivé.

- Financement

Dans beaucoup de régions à potentiel fourrager, le maintien de la jachère est justifié par le manque de crédit pour assurer l'ensemble des travaux en début de campagne. Il est à rappeler que dans ce cadre, la CNCA attribue des crédits de campagne pour les cultures fourragères. Les normes de crédit attribué durant la campagne 1982-83 sont 600 DH/ha en zone bour et 850 DH/ha en irrigué pour la culture du bersim, mélanges fourragers et Medicago et de 1.050 DH/ha pour la luzerne.

Contraintes spécifiques

Celles-ci sont liées directement à la production fourragère. Il s'agit de :

- Recherche et vulgarisation
- Disponibilités en semences fourragères
- Conservation et stockage.

En raison de ces diverses contraintes sus-mentionnées, le niveau de la production actuellement atteint est très en-deça des objectifs assignés. Ainsi, et en vue de promouvoir la production des fourrages, un plan fourrager est en cours d'élaboration. Ce dernier vise l'identification d'une stratégie dans le domaine des ressources fourragères et la définition d'actions de type sectoriel ou régional pouvant faire l'objet d'investissements spécifiques.

3. RESUME

L'analyse de la situation actuelle des cultures fourragères est faite sur

la base de données chiffrées : Une faible part dans l'assolement tant au niveau national (1,6 %) que des principales provinces agricoles (0,2 à 3,3 %) ou des périmètres irrigués (5 à 14 %), une gamme d'espèces limitée, des rendements en général assez bas et une production totale d'unités fourragères faible (674 millions comme moyenne de la période 1978-83 dont environ 40 % sont produites en irrigué et 60 % en bour). Malgré une progression continue des superficies fourragères, le rythme d'accroissement réalisé est resté assez faible par rapport aux objectifs tracés.

Les encouragements de l'Etat à la production fourragère remontent au début des années 60, date du lancement de l' "Opération Fourrage". L'Etat accorde des subventions à l'utilisation des semences sélectionnées. Le taux de subvention est actuellement de 40 % pour les individus et de 60 % pour les coopératives. Mais malgré ces subventions, l'utilisation des semences sélectionnées est encore faible et ce à cause des prix estimés élevés par les agriculteurs.

En raison de diverses contraintes, le niveau de la production actuellement atteint est très en-deça des objectifs assignés. Parmi ces contraintes, l'eau, les structures agraires, la mécanisation, le système d'élevage, le financement, la disponibilité en semences, la recherche et la vulgarisation sont brièvement discutés. En vue de promouvoir la production des fourrages, un "Plan Fourrager" est en cours d'élaboration.